Copie à publier aux annexes au Moniteur belge

après dépôt de l'acte au greffe

Réservé au Moniteur belge



1 9 JUIL, 2019

au greffe du tribunal de l'entreprise francophone celleruxelles

N° d'entreprise : 0719 254 406

Nom

(en entier): NJTECH

(en abrégé) :

Forme legale : S.P.R.I

Adresse complète du siège : Rue Vanderkindere 540

Objet de l'acte: TRANSFERT DU SIEGE SOCIAL

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 17 JUILLET 2019

PROCES-VERBAL

Le 17 juillet 2019 à 10 heures, l'assemblée générale extraordinaire de la SRRL NJTECH siège social, Rue Vanderkindere 540, 1180 Uccle

La séance est ouverte à 10 heures 30 sous la présidence de Monsieur Kamgang Nille Homère Becquart gérant de la société, qui constate que la majorité des voix sont réunies.

L'assemblée peut valablement délibérée ;

ORDRE DU: JOUR

1.TRANSFERT DU SIEGE SOCIAL

DIVERS

Première résolution

Monsieur Kamgang Njile Homère Becquart décide de transférer le siège social à l'adresse suivante : CH. D'ALSEMBERG 842, 1180 UCCLE

Et ce avec effet immédiat

Deuxième résolution

Les comparants donnent tous pouvoirs, à Monsieur Amoussa Ganiyou Charly, domicilié à Parvis Saint-Pierre 12/1 1180 UCCLE, avec faculté de substitution et le pouvoir d'agir à dater du 17/07/2019, afin de signer et d'approuver tous actes et procès-verbaux, substituer et en général faire tout ce qui sera nécessaire ou utile à l'exécution du présent acte.

. A ces fins, le mandataire prénommé pourra, au nom de la société, faire toutes déclarations, signer tous documents et pièces, substituer et, en général, faire le nécessaire.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11h00

Monsieur Kamgang Njile Homère Becquart Gérant

Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes

ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers .

Au verso ; Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »)